

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA DRÔME
COMMUNE DE ST MICHEL SUR SAVASSE**

**ARRETE N° 24/2026
Portant DELEGATION DE FONCTION
A Madame Séverine CAPOGNA – Conseillère municipale**

Le Maire de la commune de Saint Michel sur Savasse,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération 16/2026 du 8 avril 2026 portant élection des délégués auprès du SIVU du Bagnol,

Vu la délibération 14/2026 du 8 avril 2026 fixant les indemnités de fonction notamment au bénéfice des conseillers délégués,

ARRETE

ARTICLE 1 :

En application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Mme Séverine CAPOGNA, Conseillère municipale, est déléguée à l'Espace du Bagnol. A ce titre, elle assurera les missions de rapporteur auprès du Conseil Municipal des décisions et événements survenus à l'Espace du Bagnol et au SIVU du Bagnol.

ARTICLE 2 :

Cette délégation permanente justifie en conséquence le versement d'une indemnité de fonction conformément aux modalités fixées en conseil municipal.

ARTICLE 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et
Ampliation adressée à Monsieur le Préfet

Fait à St Michel sur Savasse le 9 avril 2026,

Le Maire

Jocelyn BOLLIVIER

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2, Place de Verdun - BP 1135 - 38022 Grenoble) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le :

Signature du conseiller

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 026-212603195-20260409-A24_2026-AI

